



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 100404

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'équithérapie, fréquemment utilisée dans le traitement de l'autisme chez les enfants, afin d'établir une autre forme de communication, où le dialogue sensitif et émotionnel remplace le dialogue verbal. Cette méthode qui est reconnue dans de nombreux pays, notamment dans les pays du nord de l'Europe, bénéficie d'une prise en charge et d'un remboursement par la sécurité sociale, notamment en Norvège depuis 1964. La France est sur ce sujet très en retard et il serait souhaitable que l'équithérapie soit reconnue par la Haute autorité de la santé et que les patients et leurs familles puissent s'assurer du professionnalisme du thérapeute, par une formation sanctionnée par un diplôme reconnu par l'État. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100404

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 8953

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)